

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

Rattaché pour ordre au procès-verbal de la séance du 20 décembre 1986.

Enregistre à la Présidence du Sénat le 20 mars 1987.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la commission des affaires culturelles (1) à la suite d'une mission d'information effectuée au Portugal du 20 au 26 septembre 1986 afin d'examiner les relations culturelles, scientifiques et techniques entre la France et ce pays.

Par MM. Marcel VIDAL et Christian MASSON,

Sénateurs.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Maurice Schumann, président; Léon Eeckhoutte, Paul Séramy, Edgar Faure, Michel Miroudot, vice-présidents; Mme Danièle Bidard-Reydet, MM. Jacques Habert, Adrien Gouteyron, Pierre Vallon, secrétaires; MM. Hubert d'Andigné, François Autain, Jacques Bérard, Jean-Pierre Blanc, Roger Boileau, Philippe de Bourgoing, Pierre Brantus, Jacques Carat, Pierre Carous, Ernest Cartigny, Jean Delaneau, André Diligent, Jean Dumont, Jules Faigt, Alain Gérard, Yves Goussebaire-Dupin, Robert Guillaume, Philippe Labeyrie, Pierre Laffitte, Jean-François Le Grand, Paul Lortiant, Mme Hélène Luc, MM. Marcel Lucotte, Kleber Malecot, Hubert Martin, Christian Masson, Michel Maurice-Bokanowski, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Jacques Pelletier, Maurice Pic, Raymond Poirier, Roger Quilliot, Ivan Renar, Roland Ruet, Abel Sempé, Pierre Sicard, Pierre-Christian Tattinger, Dick Ukeiwé, Albert Vecten, Marcel Vidal.*

Portugal. - Alliances françaises - Culture - Ecole française de Porto - Enseignement - Institut français de Porto - Institut franco-portugais - Rapports d'information.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	3
COMPTE RENDU DES ACTIVITES DE LA DÉLÉGATION	4
COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION	7
I) QUELQUES ÉLÉMENTS D'INFORMATION	8
A) Bref rappel sur l'histoire du Portugal	8
B) Quelques donnees economiques	10
C) Les institutions portugaises	11
D) L'enseignement au Portugal	12
E) La vie culturelle portugaise	15
F) La politique extérieure du Portugal	16
G) Les relations franco-portugaises	17
II) LES INSTITUTIONS CULTURELLES ET ÉDUCATIVES FRANÇAISES	18
A) Les alliances françaises	18
1) Un reseau important	18
2) Un dispositif en evolution	21
3) Un instrument essentiel	21
B) Les instituts	22
1) L'institut franco-portugais	22
2) L'institut français de Porto	23
C) Les etablissements scolaires	23
1) Le lycee Charles Lepierre	23
2) L'ecole française de Porto	25
III) LA PLACE DU FRANÇAIS DANS LE SYSTEME EDUCATIF PORTUGAIS	26
A) L'évolution de la place du français	26
B) Le rôle du bureau d'action linguistique	27
C) L'enseignement du portugais en France	28
IV) LES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	29
A) Les relations culturelles	29
B) Les relations scientifiques et techniques	31
1) L'organisation	31
2) Les themes	32
CONCLUSION	35

INTRODUCTION

MESDAMES, MESSIEURS,

Afin d'enrichir l'information et la réflexion de votre Haute Assemblée sur les relations culturelles, scientifiques et techniques de la France avec les différents pays du monde, votre commission des Affaires Culturelles s'attache, depuis plusieurs années, à envoyer des missions à l'étranger pour étudier les actions mises en oeuvre par les pouvoirs publics et en apprécier le rayonnement.

Le choix de votre commission s'est porté en cette année 1986 sur le Portugal pour de fortes raisons. L'adhésion du Portugal à la Communauté économique européenne, en 1985, a marqué la rupture définitive de ce pays avec l'isolement politique et économique qui fut le sien durant un demi-siècle de régime dictatorial. La volonté ainsi manifestée de nouer des liens étroits avec les Etats d'Europe occidentale offre une occasion des plus favorables pour renforcer la coopération franco-portugaise, d'autant que celle-ci, dans les domaines qui sont de la compétence de votre commission, s'appuie sur un riche et ancien héritage de collaboration et d'échanges, et sur la présence en France de quelque 800.000 émigrés portugais.

L'accueil très chaleureux réservé à la délégation par tous ses interlocuteurs portugais a fourni un nouveau témoignage du climat d'amitié et de compréhension réciproque qui caractérisent depuis plusieurs années les relations luso-françaises.

A cet égard, les membres de la mission tiennent à remercier tous ceux qui, en France et au Portugal, les ont aidés dans leur tâche et leur ont permis d'accomplir ce déplacement sous les meilleurs auspices. Qu'ils trouvent tous ici l'expression de la profonde gratitude de la délégation.

COMPTE RENDU DES ACTIVITES DE LA DELEGATION

Samedi 20 septembre

Dans la soirée, arrivée de la délégation à Lisbonne où elle est accueillie par M. TRIHOREAU, conseiller culturel, scientifique et de coopération, et par Mme ALLAIRE, attaché pour la science et la technologie.

Dimanche 21 septembre

Visite des musées et monuments de Lisbonne et de ses environs, la délégation étant accompagnée par Mme ALLAIRE, puis par M. TRIHOREAU.

Lundi 22 septembre

Dans la matinée :

- Visite de l'Institut franco-portugais de Lisbonne suivie d'un entretien avec son directeur, Mme BOURDILLAT.

- Réunion avec le délégué général de l'Alliance française, M. HOSPITAL.

- Visite du bureau d'action linguistique suivie d'un entretien avec son directeur, M. WARZEE.

Ensuite, à l'invitation de l'Ambassadeur M. EGAL, déjeuner avec Mme PINTO BASTO GOUVEIA, secrétaire d'Etat à la Culture, MM. ABREU DE LEMOS, secrétaire de la commission de l'éducation, de la science et de la culture au sein de l'Assemblée de la République portugaise, CUNHA

ANTUNES, directeur général de l'enseignement secondaire et BLANCO, administrateur de la fondation GULBENKIAN.

Dans l'après-midi, réunion avec M. TRIHOREAU, Mme ALLAIRE, M. DELPUECH, attaché culturel, et M. BROU, attaché pour la communication, sur les échanges culturels franco-portugais et la politique de la communication au Portugal.

Mardi 23 septembre

Dans la matinée :

- Départ pour Coimbra où la délégation est accueillie par M. LEFILLEUL, directeur de l'Alliance française de Coimbra.

- Réunion avec M. POIARES BAPTISTA, vice-recteur de l'université de Coimbra, puis visite de l'université en sa compagnie.

- Visite de l'Alliance française, puis entretien avec son directeur.

Ensuite, déjeuner avec M. ALBERTINO DE BARROS, président du comité de l'Alliance française de Coimbra, Mme PAIVA MONTEIRO, directrice de l'Institut d'études françaises de la faculté des lettres, M. JOURDAN, lecteur à la faculté des lettres, et M. POIARES BAPTISTA, vice-recteur de l'université de Coimbra.

Dans l'après-midi, réunion avec le président de la commission de coordination de la région Centre, M. CARLOS LOUREIRO.

Dans la soirée, départ pour Porto, puis pour Guimaraes où la délégation est reçue par le Président de la République portugaise, M. SOARES.

Mercredi 24 septembre

Dans la matinée, réunion au siège de la commission de coordination de la région Nord avec M. BRAGA DA CRUZ, président de cette commission, Mme LAUDOMIRA FIGUEIREDO DE JESUS, vice-présidente, ainsi que

MM. CASTRO AMARAL, recteur de l'université de Porto, TORRES, directeur régional de l'agriculture, et MOURAO, directeur de l'institut du vin de Porto.

Dans l'après-midi :

- Visite de l'Institut français de Porto suivie d'un entretien avec son directeur, M. NOVATIN.

- Visite de l'Ecole française de Porto suivie d'un entretien avec sa directrice, Mme NEUILLY.

- Visite des chais de Porto.

Dans la soirée, dîner à l'invitation de M. CARVALHO GUERRA, recteur de l'université catholique et vice-recteur de l'université de Porto.

Jeudi 25 septembre

Retour à Lisbonne, puis réunion à la direction des relations culturelles extérieures du ministère des Affaires étrangères.

Dîner à l'invitation de M. TRIHOREAU.

Vendredi 26 septembre

Visite du lycée Charles Lepierre et entretien avec son directeur, M. ARNAUD.

Visite de l'Alliance française de Lisbonne et entretien avec son directeur, M. MILLUY.

Déjeuner à l'invitation du délégué général de l'Alliance française, M. HOSPITAL.

Visite de la fondation GULBENKIAN.

Retour à Paris dans la soirée.

COMPOSITION DE LA DELEGATION

En l'absence de M. Léon EECKHOUTTE, président de la Commission, empêché, la délégation était conduite par M. Marcel VIDAL, sénateur de l'Hérault, conseiller général, maire de Clermont-l'Hérault, et comprenait MM. Christian MASSON, Sénateur des Ardennes, maire de Termes, et Guy SCHMAUS, Sénateur des Hauts-de-Seine, conseiller régional, conseiller général, maire-adjoint de Clichy (1).

(1) M. Guy SCHMAUS a cessé d'être sénateur le 2 octobre 1986.

I - QUELQUES ELEMENTS D'INFORMATION

A) Bref rappel sur l'histoire du Portugal

- de 202 avant J.C. jusqu'à 19 avant J.C. : les Romains conquièrent progressivement le territoire actuel du Portugal. La pacification totale n'est réalisée qu'en 60-61 avant J.C., par Jules César, qui entreprend également une oeuvre de colonisation et de romanisation ; cette oeuvre est achevée par Auguste entre 26 et 19 avant J.C.

- 409 : invasion des Sueves.

- 585 : invasion des Wisigoths.

- 711 : conquête arabe.

- 1037 : début de la reconquête du Portugal par Ferdinand Le Grand, roi de Castille et du Leon.

de 1095 à 1297 : au cours de la reconquête, le Portugal conquiert son indépendance ; ses frontières ne varieront que très peu jusqu'à nos jours.

- 1385 : la victoire d'Aljubarrota sur l'armée castillane permet au Portugal de conserver son indépendance.

- 1386 : alliance entre le Portugal et l'Angleterre.

- 1415 : début de l'expansion Outre-mer.

- 1481-1498 : découverte de la route des Indes.

- 1494 : traité de Tordesillas, par lequel l'Espagne et le Portugal se partagent l'Outre-mer.

- 1500 : découverte du Brésil.

- 1536 : création de l'Inquisition.

- 1578 : une tentative de conquête du Maroc aboutit au désastre d'Alcacer-Quibir et provoque une crise dynastique.

- 1581 : Philippe II d'Espagne devient roi du Portugal.
- 1640 : appuyé par Richelieu, le duc de Bragança rétablit l'indépendance du Portugal.
- 1695 : début des entrées d'or du Brésil.
- 1703 : traité de Méthuen liant l'économie du Portugal à celle de l'Angleterre.
- 1750-1777 : les réformes mises en œuvre de manière autoritaire par le marquis de Pombal jettent les bases d'un État moderne. Suppression de l'Inquisition, expulsion des Jésuites, reconstruction de Lisbonne ruinée par un tremblement de terre (1755), fondation du Trésor royal, création de manufactures.
- 1777-1807 : réaction libérale contre la politique pombaline.
- 1807-1811 : les tentatives françaises d'occupation du Portugal se soldent par des échecs, mais provoquent le départ de la cour vers le Brésil.
- 1811-1820 : tutelle anglaise sur le Portugal.
- 1820 : révolution et élection de Cortes constituantes
- 1821 : retour du roi.
- 1822-1825 : indépendance du Brésil.
- 1823-1851 : ère de troubles et de luttes civiles.
- 1851-1901 : la "regeneração" est une période de paix civile marquée par l'alternance régulière des partis au pouvoir. Expansion coloniale en Afrique. Apparition de courants républicains et socialistes.
- 1901-1910 : nouvelle période de troubles. Proclamation de la République. Séparation de l'Église et de l'État.
- 1911-1917 : le nouveau régime perd progressivement son crédit.
- 1916 : le Portugal entre en guerre aux côtés de la France et de la Grande-Bretagne.
- 1917-1918 : dictature de Sidónio Pais
- 1919-1926 : retour au parlementarisme et nouveaux troubles.
- 1926 : coup d'État militaire. Oliveira Salazar devient progressivement maître du pouvoir.

- 1933 : constitution définissant un Etat unitaire et corporatiste.
- 1961 : début des guerres coloniales.
- 1968 : mort de Salazar, auquel succède Marcelo Caetano.
- 1974 : coup d'Etat militaire. Le général Spínola devient Président de la République; il est remplacé, au bout de quelques mois, par le général Costa Gomes.
- 1974-1975 : décolonisation de l'ensemble des possessions portugaises. Nationalisations et réforme agraire.
- 1975 : élection d'une Assemblée constituante.
- 1976 : adoption de la Constitution. Elections législatives. Elections présidentielles, remportées par le général Eanes.
- 1981 : réélection du général Eanes.
- 1985 : adhésion à la Communauté économique européenne.
- 1986 : élection de Mario Soares à la Présidence de la République.

B) Quelques données économiques

La superficie du Portugal est de 92.100 km² (dont 2.335 km² pour les Açores et 796 km² pour Madère); sa population dépasse dix millions d'habitants (quatre millions et demi de Portugais résident en outre à l'étranger).

Le produit intérieur brut (P.I.B.) par habitant était évalué en 1985 à 2.138 dollars U.S., soit un quart environ du P.I.B. par Français. Le salaire minimum est également à peu près égal au quart du SMIG français. Il est à noter toutefois que l'économie "parallèle" est estimée à plus d'un cinquième de l'économie "officielle".

Le Portugal est à l'heure actuelle le pays le plus pauvre de la C.E.E. ; ses indices de productivité sont les plus bas aussi bien dans l'agriculture que dans l'industrie et dans les services. Les points faibles de l'économie portugaise sont notamment le secteur de l'énergie, où les ressources nationales sont très limitées, le secteur agricole et agro-alimentaire, dont la productivité est particulièrement faible, et, dans le secteur

industriel, la chimie, le matériel électrique et électronique, ainsi que le matériel de transport. L'effort de recherche-développement et l'investissement industriel restent insuffisants. La dette publique est très élevée (elle représente les trois quarts du P.I.B.) et pèse lourdement sur le budget de l'Etat, dont elle constitue un tiers des dépenses. Le taux de chômage (13 %) est supérieur à la moyenne européenne, de même que le taux d'inflation, qui décroît toutefois (10%).

L'économie portugaise est engagée dans une spécialisation liée en partie au montant relativement peu élevé des salaires. Les industries de la chaussure et du textile, celles du bois et de la pâte à papier, celles de la céramique, du verre et du ciment sont les plus actives et dégagent un solde commercial important. Les revenus du tourisme et les transferts effectués par les émigrés permettent au Portugal, depuis 1985, d'avoir une balance des paiements excédentaire.

Des soldes commerciaux positifs apparaissent dans les échanges avec les pays d'Europe occidentale et avec les pays africains lusophones. Les soldes négatifs les plus importants apparaissent dans les échanges avec les pays de l'O.P.E.P. ainsi qu'avec l'Espagne et les Etats-Unis. La France est le troisième fournisseur du Portugal (après la R.F.A. et les Etats-Unis) et son troisième client (après le Royaume-Uni et la R.F.A.); elle est également le troisième investisseur étranger (après les Etats-Unis et la Grande-Bretagne). Quatre mille quatre cents Français sont immatriculés au Portugal.

C) Les institutions portugaises

La Constitution du Portugal (adoptée en 1976 et révisée en 1982) définit un régime semi-présidentiel.

Le Président, élu pour cinq ans au suffrage universel direct, est le garant de l'indépendance nationale, de l'unité de l'Etat et du fonctionnement normal des institutions démocratiques (art. 123); il est rééligible consécutivement une seule fois.

Le Président nomme le Premier ministre; sur proposition de celui-ci, il nomme les ministres et met fin à leurs fonctions (art. 190). Il peut démettre le Gouvernement lorsque cela "s'avère nécessaire pour assurer le fonctionnement régulier des institutions démocratiques". Chef des armées, il préside le

Conseil supérieur de la défense nationale et nomme, sur proposition du Gouvernement, les différents chefs militaires. Il peut déclarer l'état de siège ou l'état d'urgence.

En matière législative, le Président peut saisir la Cour constitutionnelle des textes qui lui sont transmis pour promulgation. Il peut également opposer son veto à ces textes : l'Assemblée de la République peut surmonter ce veto en confirmant son vote à la majorité simple : toutefois, la majorité des deux tiers est requise pour les textes portant sur certains domaines (relations extérieures, défense, délimitation du secteur public ...). Le Président signe les actes réglementaires du Gouvernement.

Le Conseil d'Etat est un organe consultatif placé auprès du Président de la République ; ses avis sont rendus publics.

L'Assemblée de la République comporte 250 membres, élus pour quatre ans au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne. Les partis actuellement représentés sont les suivants : parti social démocrate (88 sièges), parti socialiste (57 sièges), parti rénovateur démocratique (45 sièges), parti communiste (38 sièges), centre démocratique et social (22 sièges). Le Gouvernement est responsable devant l'Assemblée de la République. Le domaine de la loi est sensiblement le même que dans la Constitution française ; des décrets-lois peuvent intervenir dans certaines matières appartenant à ce domaine. Les sessions ordinaires s'étendent du 15 octobre au 15 juin.

Le Gouvernement "conduit la politique générale du pays". Ses compétences sont sensiblement les mêmes que celles du Gouvernement français. Il est dirigé par le Premier Ministre. Le Président de la République ne préside le Conseil des Ministres qu'à la demande du Gouvernement.

D) L'enseignement au Portugal

L'enseignement fondamental comprend l'enseignement primaire, d'une durée normale de quatre ans, et l'enseignement préparatoire, d'une durée normale de deux ans.

L'enseignement préparatoire peut constituer soit le stade final de la scolarité obligatoire (qui s'étend de l'âge de six ans à

l'âge de quatorze ans), soit la phase de transition vers l'enseignement secondaire. Il peut prendre la forme de trois types de cours : les cours normaux, pour les élèves dont l'âge est inférieur à quatorze ans, les cours réguliers supplémentaires, pour les élèves âgés de quatorze à dix-huit ans et qui n'ont pas d'emploi, et les cours supplémentaires du soir, pour les élèves âgés de plus de dix-huit ans ou pour les élèves âgés de quatorze à dix-huit ans et qui exercent une activité professionnelle.

L'enseignement secondaire était autrefois caractérisé par l'existence de deux voies différentes et parallèles : la voie lycéenne et la voie technique. Cette distinction a pris fin en 1976, avec la création d'un enseignement secondaire unifié. Toutefois, depuis 1983-1984, l'on assiste à un effort de relance de l'enseignement technico-professionnel.

L'enseignement régulier dure six ans ; il comprend un cours général unifié de trois ans et un cours complémentaire, également de trois ans.

Le cours général unifié correspond aux 7^e, 8^e et 9^e années ; outre le tronc commun, l'élève choisit une des disciplines de type "pré-vocationnel" proposées par l'établissement.

Le cours complémentaire correspond aux 10^e et 11^e années ; il est organisé autour de cinq domaines : sciences naturelles, sciences et technologies, sciences sociales et économie, humanités, art visuel. Chaque domaine comprend, outre un tronc commun de formation générale, des disciplines de formation spécifique et de formation professionnelle.

La 12^e année comporte deux voies : la voie d'enseignement, qui permet la candidature à l'accès à l'enseignement supérieur et la voie de professionnalisation qui permet la candidature à l'accès à l'enseignement polytechnique.

Les cours technico-professionnels et professionnels ont été créés en 1983-1984 afin de "satisfaire les besoins du pays en main-d'oeuvre qualifiée".

Les cours technico-professionnels durent 3 ans et correspondent aux 10^o, 11^o et 12^o années de scolarité.

Les cours professionnels consistent en une année de scolarité suivie d'un stage professionnel de six mois; des cours organisés après les heures de travail, et d'une durée de trois ans assurent un complément de formation générale et technico-professionnelle et permettent l'accès à l'enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur universitaire public comprend dix universités et deux instituts universitaires; il dispense des cours de licence, de maîtrise et, dans certains centres, de doctorat.

L'enseignement supérieur non-universitaire public comprend d'une part des institutions spécialisées dans les domaines de l'ingénierie, de la comptabilité, de l'administration et des arts plastiques et d'autre part l'enseignement supérieur polytechnique qui intègre les écoles supérieures d'éducation, d'agriculture et les écoles supérieures techniques. D'une durée de deux à trois ans, les études sont sanctionnées par la délivrance du grade de "bachelier", ou, dans certains établissements, du diplôme d'études supérieures spécialisées.

COMPARAISON DES SYSTEMES PORTUGAIS ET FRANÇAIS
POUR L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

FRANCE	Enseignement primaire					Enseignement secondaire						
						Premier cycle				Deuxième cycle		
	C.P.	C.E.1	C.E.2	C.M.1	C.M.2	6 ^e	5 ^e	4 ^e	3 ^e	2 ^e	1 ^{re}	Term.
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e
PORTUGAL	Primaire				Préparatoire		Unifié			Complémentaire		
	Enseignement de base					Enseignement secondaire						

E) La vie culturelle portugaise

La vie culturelle portugaise est marquée par une série de contrastes : un patrimoine remarquable, mais des moyens financiers limités ; une demande culturelle forte et diverse, relativement à la taille du pays et aux ressources du public, mais des équipements insuffisants et des structures de formation et d'animation peu efficaces ; certaines grandes villes très actives, et des zones provinciales qui restent à l'écart ; un secrétariat d'Etat de création récente, doté de crédits modestes, et un organisme privé, la Fondation Gulbenkian, aux moyens importants et aux interventions variées et efficaces.

La télévision portugaise n'échappe pas à ces contrastes. Les deux chaînes relèvent d'un même organisme public dont les effectifs sont pléthoriques, mais les ressources financières très restreintes. La production propre est donc très limitée, malgré la présence de réalisateurs et de techniciens de valeur. Une grande part des émissions est consacrée à des séries brésiliennes, américaines ou anglaises. Par ailleurs, l'absence d'organe garantissant l'indépendance de l'information télévisée se fait sentir.

Le cinéma souffre également de la faiblesse des ressources financières disponibles. Le réseau de salles se limite aux grandes villes et se consacre principalement à la diffusion de films américains.

La radio, très écoutée, comprend deux chaînes publiques, dont le taux d'écoute est faible, et deux chaînes privées qui captent plus des neuf dixièmes de l'audience. Une quinzaine de radios locales, sans statut officiel, complètent cet ensemble. (1)

Le secteur du livre se ressent particulièrement des difficultés économiques. Les prix sont élevés du fait notamment de l'absence de dynamisme du réseau de distribution. Cependant des signes de modernisation apparaissent : quelques éditeurs ont adopté une politique publicitaire plus active ; certaines librairies se spécialisent. La production de livres elle-même reste

(1) Une nouvelle loi, très controversée, qui tend à autoriser pleinement le statut des chaînes privées, vient d'être adoptée par le Parlement portugais.

importante dans la plupart des domaines et s'accompagne de nombreuses traductions d'ouvrages anglais et français.

Le livre français continue à susciter un grand intérêt pour diverses raisons : le goût pour la culture française, les carences de l'édition portugaise en matière scientifique, technique et médicale, l'importance également du "modèle" français dans le domaine juridique et administratif. Cependant la distribution s'avère très variable selon les régions, et les prix sont parfois prohibitifs ; de plus la concurrence du livre anglais est de plus en plus vive.

Dans le domaine de la presse, enfin, la variété des titres n'empêche pas la diffusion totale de rester à un niveau relativement modeste. Les quotidiens sont au nombre de vingt-cinq : seize sont publiés sur le continent, sept aux Açores et deux à Madère. Le total des ventes de la presse quotidienne n'excède pas, en moyenne, 350.000 exemplaires ; les quotidiens possédés par l'Etat réalisent les trois cinquièmes de ces ventes.

Les entreprises de presse doivent être domiciliées au Portugal ; la participation étrangère au capital de chacune de ces entreprises ne peut excéder 10%. Tous les journaux d'information générale reçoivent chaque année une subvention calculée en fonction du nombre d'exemplaires vendus ; ils bénéficient de la franchise postale pour l'expédition des journaux aux abonnés et d'un abattement de 30% sur les factures de téléphone et de télex.

La délégation a constaté que la presse française est fort bien distribuée au Portugal : présente dans toutes les villes et les zones touristiques, elle est acheminée sans retard et sans surcoût excessif. La presse française conserve un public important, car elle comble notamment les lacunes de la presse portugaise dans le domaine des périodiques spécialisés.

F) La politique extérieure du Portugal

Les multiples péripéties de la politique intérieure portugaise n'ont pas eu d'incidence, au cours des dernières années, sur la conduite des relations extérieures, dont les orientations sont clairement affirmées.

La volonté de participer à la construction européenne, tout d'abord, a été consacrée par la signature de l'accord de l'adhésion, le

12 juin 1985, et par la ratification de ce traité par le Parlement portugais le 10 juillet 1985, soit huit ans après le dépôt de la candidature.

Parallèlement, les liens étroits avec les Etats-Unis, marqués par l'importance de l'aide américaine, par la fréquence des échanges de visites, et par une large convergence de vue sur les grands problèmes internationaux, ont été maintenus ; l'accord d'utilisation par les U.S.A. de la base de Lajes aux Açores a été reconduit pour 7 ans à la fin de l'année 1983. D'une manière générale, en raison de sa situation géographique et de ses possessions insulaires, le Portugal apparaît comme un maillon essentiel du dispositif de défense de l'OTAN.

Enfin, la volonté de développer une coopération privilégiée avec les pays lusophones d'Afrique constitue une troisième orientation fondamentale de la politique extérieure portugaise. Le Portugal a ainsi rétabli de bonnes relations avec la Guinée Bissau, le Cap Vert, Sao Tomé et Príncipe : la normalisation, quoique plus difficile, se poursuit avec l'Angola et surtout le Mozambique.

Il est à noter qu'au cours des deux dernières années, le Portugal a pris des initiatives contribuant à l'élargissement de son champ d'action : une volonté d'ouverture plus grande sur le monde arable s'est manifestée. de même qu'un intérêt accru pour les affaires de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale.

G) Les relations franco-portugaises

Les relations franco-portugaises sont exemptes de contentieux. Les contacts sont fréquents aux divers niveaux. La France a appuyé la candidature portugaise à la C.E.E. tout au long des négociations. L'accord de Flores (Açores), conclu en 1977 et qui donne à la France (en contrepartie d'une aide financière) des facilités pour l'observation et la mesure des fins de trajectoire d'engins balistiques lancés à partir des côtes françaises, a été prorogé en 1984 pour une période de douze ans. Le Portugal est par ailleurs favorable au développement d'une coopération tripartite en Afrique lusophone.

La communauté portugaise en France compte plus de 800.000 personnes ; les relations entre les deux pays, dans ce domaine, ont été définies par un accord du 11 janvier 1977 qui

couvre pratiquement tous les aspects de la vie des Portugais en France. Malgré quelques problèmes ponctuels, l'application de cet accord n'a rencontré aucune difficulté véritable.

En matière économique, il convient de noter que plus de 200 sociétés à participation française sont présentes au Portugal ; elles interviennent notamment dans la construction automobile, les produits alimentaires, la chimie et le matériel électrique et électronique.

Enfin, les relations culturelles, scientifiques et techniques se maintiennent à un niveau élevé et constituent un aspect particulièrement important des relations franco-portugaises.

ID LES INSTITUTIONS CULTURELLES ET EDUCATIVES FRANCAISES

A) Les alliances françaises

1) Un réseau important

Le réseau des alliances françaises frappe par sa densité : le nombre des comités est le plus élevé d'Europe et le sixième dans le monde ; bien que les alliances soient plus nombreuses dans le Nord, elles sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Les 29 comités accueillent au total plus de 13.000 élèves. Les tableaux I et II décrivent respectivement les effectifs des diverses alliances et leur rayonnement local.

TABLAU I
EFFECTIFS AU 30 JUIN DES ALLIANCES FRANÇAISES DU PORTUGAL

	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Arcos de Valdevez		"	"	52	87	95
Aveiro		"		"		66
Barcelos	209	195	252	267	250	249
Beja	90	135	125	115	106	114
Braga	820	990	1.221	1.230	1.273	1.454
Bragança		"	110	150	233	315
Caldas da Rainha	134	186	215	214	165	174
Chaves		"	"		"	146
Coimbra	1.200	1.305	1.347	1.324	1.335	1.427
Covilhã		345	270	302	320	285
Entroncamento		"	"	87	99	82
Evora	135	150	175	220	214	220
Fafe	262	250	314	272	312	331
Faro	30	106	123	82	133	135
Figueira da Foz	324	310	383	360	309	276
Guarda		"	123	106	120	60
Guimarães	478	607	670	731	658	642
Lama	370	350	351	345	349	317
Lisbonne	5.897	5.726	6.559	5.728	5.470	5.161
Pombal		"		"	78	45
Ponte de Lima	165	168	187	196	165	130
Portalegre		"			375	268
Santarem	104	152	130	110	142	139
Setubal		56	145	97	115	65
Torres Vedras		"	250	274	284	268
Viana do Castelo	400	530	456	444	357	273
V.N. Famalicão	151	150	228	218	171	191
Vila Real		"		"		--
Viseu		"		119	189	147
Total	10.819	11.711	13.637	13.043	13.289	12.155

TABLEAU II
 RAPPORT ENTRE LE NOMBRE D'ÉLÈVES DE L'ALLIANCE
 ET LA POPULATION DE LA COMMUNE POUR LES ALLIANCES FRANÇAISES AU PORTUGAL

District	Population district	Ville	Population commune	Effectifs alliance	Élèves A.F./ nombre habitants
Aveiro	655 612	Aveiro	63 312	66	1 959
Beja	203 511	Beja	39 134	114	1 343
Braga	741 320	Braga	131 711	1 454	1 90
		Fafe	47 307	331	1 142
		Guimarães	155 926	645	1 241
		Barcelos	106 154	249	1 426
		V. N. Famalicão	113 299	191	1 593
		Vila Verde	44 000	A.F. ouverte en 1985	
Bragança	198 752	Bragança	38 744	315	1 122
Castelo Branco	253 879	Castelo Branco	57 387		
		Covilhã	63 483	285	1 222
Coimbra	456 069	Coimbra	142 342	1 427	1 99
		Figueira da foz	64 264	276	1 230
Evora	190 408	Evora	53 138	220	1 241
Faro	328 304	Faro	45 915	135	1 339
Guarda	225 306	Guarda	44 234	60	1 737
		Terra	191 630	317	1 320
		Caldas da Rainha	43 190	74	1 248
Lisboa	2 073 269	Pombal	57 441	45	1 1276
		Lisboa	889 851	1 161	1 166
		Torres Vedras	67 016	268	1 250
		V. F. de Xira	75 904	A.F. ouverte en 1985	
Portalegre	150 790	Portalegre	28 862	268	1 106
Porto	1 657 824	Porto	354 049	Pas d'Alliance française	
Santarem	473 339	Santarem	64 254	139	1 462
		Introncamento	11 429	82	1 139
Setubal	645 329	Setubal	97 383	68	1 198
		Viano do Castelo	84 274	273	1 308
		Ponte de Lima	44 629	130	1 343
Vila Real	287 258	Are de Valdevez	33 903	95	1 356
		Vila Real	49 947	77	1 648
		Chaves	71 690	146	1 354
Viseu	447 296	Viseu	86 958	147	1 591
Total population districts	9 697 449	Total population et effectifs moyenne	3 325 800	13 155	1 283
Moyenne nationale	1 737				

2) Un dispositif en évolution

L'alliance française de Lisbonne a été créée en 1945 ; les autres alliances se sont développées autour d'elle dans une situation de dépendance qui décourageait quelque peu les initiatives locales. La création en 1979 d'une délégation générale indépendante, coiffant l'ensemble des alliances, a permis de donner un nouvel élan aux alliances provinciales. Depuis cette date, le nombre des centres d'enseignement a plus que doublé, en raison de la création soit d'alliances nouvelles, soit de filiales d'alliances existantes. Parallèlement, la délégation générale a favorisé la modernisation de la pédagogie par l'introduction de nouveaux outils didactiques et de nouveaux critères d'évaluation, et par le recyclage systématique des enseignants ; une diversification des activités a également été entreprise, par la multiplication des séances de cinéma, des conférences, des expositions.

Au cours de sa visite de l'alliance de Lisbonne, la première d'Europe, qui accueille environ 5.000 élèves et emploie 55 professeurs (dont un détache), la délégation de votre Commission a constaté que cet établissement, qui bénéficie d'une gestion rigoureuse, dispose d'un équipement moderne et organise des activités variées : à côté des cours - qui correspondent à tous les niveaux de pratique du français - une place importante est faite à l'action culturelle. La délégation a également retiré une impression très favorable de sa visite de l'alliance de Coïmbra : celle-ci accueille 1.200 élèves et collabore avec l'Université pour la publication d'une revue littéraire ainsi qu'avec le Secrétariat d'Etat à la Culture pour la réalisation d'expositions.

3) Un instrument essentiel

Le réseau des alliances - qui dispose au total de 160 professeurs, 5 détachés et 155 recrutés localement - constitue un instrument essentiel pour le rayonnement de notre langue et de notre culture au Portugal et mérite d'être soutenu dans ses efforts de couverture de l'ensemble du pays.

Pour que ce potentiel soit pleinement utilisé, il importe de mieux assurer la cohérence des actions menées respectivement par les alliances et par les instituts et les autres services officiels. La règle doit être la spécialisation des tâches et la complémentarité des initiatives. Une meilleure articulation de l'ensemble des institutions existantes devrait permettre

d'obtenir une plus grande efficacité, notamment en matière de formation des enseignants et de diffusion culturelle, et de mieux garantir la prise en compte des exigences propres à chaque mode d'intervention.

B) Les instituts

1) L'institut franco-portugais

Lors de sa visite de l'institut franco-portugais de Lisbonne, la délégation a remarqué la qualité architecturale de cet établissement, par ailleurs bien situé au centre ville et disposant d'un équipement particulièrement complet : bibliothèque, discothèque, salle de cinéma, studios et appareils de vidéo, matériels informatiques. L'institut de Lisbonne est ainsi en mesure de mener des actions culturelles et scientifiques très diverses. Il emploie, outre son directeur, 3 agents administratifs, 3 animateurs (dont un recruté localement) et 14 professeurs (dont 12 recrutés localement).

Les activités d'enseignement de l'institut (actuellement 600 élèves) ont fait l'objet d'un accord avec les alliances françaises, afin de remplacer une concurrence stérile par un partage des compétences. Aux termes de cet accord, l'institut doit cesser progressivement ses activités d'enseignement destinées au grand public et se consacrer aux enseignements spécialisés et de haut niveau.

Cette conversion suppose, outre le recyclage d'une partie des personnels, une gestion rigoureuse et un effort pour dégager de nouvelles recettes : en effet, les charges de fonctionnement et d'entretien de l'institut sont lourdes, de même que ses charges en personnels. Il importe que l'aide de l'Etat soit maintenue à un niveau suffisant pour que l'institut parvienne à accomplir les évolutions nécessaires dans de bonnes conditions. Cet établissement dispose de nombreux atouts et son public potentiel est important : à condition de poursuivre les adaptations en cours, il devrait jouer un rôle grandissant dans le dispositif culturel et scientifique français.

2) L'institut français de Porto

La situation de l'institut français de Porto est bien différente de celle de l'institut franco-portugais, puisque les alliances françaises ne sont pas présentes dans la région de Porto. L'institut a donc, dans cette région, des activités d'enseignement très importantes : il accueille environ 1.700 élèves de tous niveaux. Outre son directeur, il emploie 2 agents administratifs et 24 professeurs, dont 22 recrutés localement. Ses locaux, bien situés, sont malheureusement vétustes et d'une superficie insuffisante, ce qui entrave la modernisation des activités. L'équilibre financier, en raison notamment de charges en personnels élevées, est toujours précaire.

Malgré ces handicaps, l'institut français de Porto parvient à maintenir la réputation de ses activités d'enseignement et à organiser avec succès des activités culturelles. Ses relations avec les autorités locales et les universités sont bonnes.

Il paraît néanmoins souhaitable de renforcer le dispositif français dans la région. Celle-ci constitue une zone de développement industriel et connaît une croissance démographique rapide ; elle est également un lieu de forte émigration vers la France (et de retour). Notre pays a ainsi de puissants intérêts, culturels et scientifiques, mais également économiques, à renforcer son rayonnement dans cette région.

C) Les établissements scolaires

1) Le lycée Charles Lepierre

Le lycée Charles Lepierre appartient au ministère français des Affaires étrangères. Les structures et les programmes sont ceux de l'enseignement français, un enseignement complémentaire étant assuré en langue et littérature portugaises. Au regard de la législation portugaise, le lycée Charles Lepierre est considéré comme un établissement privé ; des négociations sont engagées pour clarifier ce statut. Cet établissement, à la différence des lycées français, assure tous les niveaux d'enseignement (à l'exception de l'enseignement post-secondaire) ; il prépare au brevet des collèges et aux séries A, B, C et D du baccalauréat. Ses effectifs atteignent au total 1.720

élèves (290 en maternelle, 635 dans le premier degré, 565 au collège, 230 au lycée proprement dit) qui se répartissent par nationalité de la manière suivante : 1.129 Portugais, 280 Français, 186 titulaires de la double nationalité, 125 d'autres nationalités.

Outre son directeur, le lycée emploie 5 agents administratifs, 55 enseignants détachés et 41 recrutés localement (dont 7 à temps partiel), ainsi que 72 personnels d'administratifs, de surveillance et de service recrutés localement. Bien situé, de construction relativement récente (1952), cet établissement dispose d'un équipement complet. La rénovation des locaux est en cours d'achèvement.

Les résultats scolaires sont très satisfaisants (plus des neuf dixièmes des candidats sont reçus au brevet des collèges et au baccalauréat). Le lycée, qui jouit d'une très bonne réputation, poursuit des efforts de modernisation pédagogique par le développement de l'enseignement de l'informatique et par la création de sections internationales conduisant à l'option internationale du baccalauréat.

Malgré ces facteurs favorables, l'établissement a enregistré au cours des dernières années une diminution de ses effectifs, comme le montre le tableau ci-dessous :

EVOLUTION DES EFFECTIFS DE L'ANNEE SCOLAIRE 1981-1982
A L'ANNEE SCOLAIRE 1985-1986

	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986
Section maternelle	341	347	344	327	288
Section primaire	759	726	710	678	633
Premier cycle secondaire	412	469	494	520	564
Deuxieme cycle secondaire	224	220	216	194	208
Section portugaise	297	211	137	79	27
Total	2033	1973	1901	1798	1720

Cette décroissance (en partie souhaitable, en raison de la saturation des locaux) tient à deux facteurs : tout d'abord, certaines difficultés d'accès des anciens élèves aux universités locales, ensuite et surtout, le coût élevé de la scolarité (de l'ordre de 5.000 à 6.000 F), particulièrement sensible en période de crise économique. Afin de résoudre ces difficultés, des mesures ont été prises pour maîtriser l'évolution des rémunérations des personnels recrutés localement ; le ralentissement de l'inflation devrait contribuer à leur efficacité.

Par ailleurs, l'établissement a mis en place une préparation spécifique à l'enseignement supérieur local et a renforcé l'enseignement du portugais à tous les échelons.

Compte tenu des efforts d'adaptation et de modernisation en cours, la délégation estime qu'il convient d'envisager avec optimisme l'avenir du lycée Charles Lepierre qui reste, à fort juste titre, considéré comme un des meilleurs établissements de Lisbonne.

2) L'école française de Porto

La délégation a également visité l'école française de Porto qui se consacre essentiellement à l'enseignement élémentaire et préélémentaire, la scolarité pouvant être prolongée jusqu'à la classe de cinquième. L'école, de statut privé, est dirigée par une enseignante détachée qui anime une équipe composée de 47 enseignants recrutés localement. Les droits de scolarité sont de l'ordre de 3.000 F. L'établissement accueille 554 élèves, dont 45 français ; il dispose de locaux remarquables, spacieux et modernes, situés dans un quartier résidentiel. L'enseignement est entièrement bilingue.

III) LA PLACE DU FRANÇAIS DANS LE SYSTEME EDUCATIF PORTUGAIS

A) L'évolution de la place du français

La place du français dans le système éducatif portugais a connu une évolution très importante au cours des dernières années. Jusqu'en 1975, le français était la seule langue étrangère enseignée : à cette date, la possibilité a été donnée de choisir l'anglais ; le choix de l'allemand a été rendu possible en 1980. En quelques années, le français est passé d'une situation de monopole à une situation où il est choisi, en première langue, par moins de la moitié des élèves. Cependant, cette diminution spectaculaire est moins préoccupante qu'on ne pourrait le penser au premier abord.

L'enseignement des langues étrangères concerne en effet de manière différente deux niveaux de l'enseignement général portugais :

- dans le cycle préparatoire, d'une durée de deux ans, qui est le cycle terminal de la scolarité obligatoire, une langue étrangère unique est obligatoirement enseignée ;

- dans le cours général unifié, d'une durée de trois ans, qui constitue le premier cycle de l'enseignement secondaire, tous les élèves doivent choisir une seconde langue.

Compte tenu, d'une part, de cette obligation de choisir une seconde langue et, d'autre part, du fait que l'allemand n'est choisi que par une infime minorité (moins de 0,5 %) des élèves, il apparaît que la quasi-totalité des élèves, à l'issue du cours général unifié, ont appris le français, soit pendant cinq ans, soit pendant trois ans (sur une scolarité totale de neuf ans). Or, le cours général unifié, qui s'adresse aux élèves de 12 à 15 ans, est appelé à faire partie de la scolarité obligatoire, ne serait-ce que pour des raisons d'alignement sur les normes européennes.

Ainsi, la place du français dans le système éducatif portugais, si elle n'est plus privilégiée, reste essentielle puisque

la très grande majorité des enfants font l'apprentissage de notre langue.

A certains égards, l'on peut même penser que le rôle du français sera en réalité conforté par son statut de seconde langue. En effet, les élèves du cours général unifié, plus âgés et mieux préparés à l'apprentissage d'une langue étrangère latine puisqu'ils ont suivi deux années supplémentaires d'apprentissage du portugais, sont à même de progresser rapidement dans l'étude de notre langue, d'autant qu'ils ont affaire à un corps enseignant mieux formé et plus homogène que celui du cycle préparatoire. De plus, le système éducatif portugais n'est en mesure de dispenser un enseignement du français dans des conditions convenables qu'à environ 40 % des élèves du cycle préparatoire en raison du nombre insuffisant d'enseignants spécialisés. Le choix majoritaire de l'anglais à l'échelon du cycle préparatoire est donc une occasion d'améliorer la qualité de l'enseignement du français à ce stade, en profitant de l'ajustement des effectifs aux capacités d'accueil réelles.

Il est à noter par ailleurs que la place du français reste majoritaire dans le second cycle de l'enseignement secondaire (à partir de la dixième année d'études). La renaissance, au sein de l'enseignement secondaire portugais, d'un enseignement technique et technico-professionnel doit permettre également de développer la place du français dans ce type d'enseignement en raison des liens qui ont été tissés avec les établissements français correspondants.

Enfin, la coopération à l'échelon universitaire est traditionnellement importante en matière linguistique et culturelle. Elle se traduit par un appui à la formation de spécialistes par des bourses d'études et de stages par l'élaboration de programmes de coopération interuniversitaire. L'Université portugaise assure un enseignement de littérature française de qualité ; deux revues de recherche, publiées l'une à Lisbonne (Ariane) et l'autre à Coimbra (Confluências) en témoignent.

B) Le rôle du bureau d'action linguistique

Le bureau d'action linguistique (B.A.L.) a été créé en 1981 à partir des bureaux pédagogiques des instituts de Lisbonne et Porto. Il a un rôle d'appui à la formation initiale et continue des

enseignants de français, d'aide à l'enseignement par l'élaboration de documents pédagogiques, et de promotion de la langue française en particulier dans le public jeune auquel il s'efforce de donner une image plus moderne de la France. Il emploie quatre attachés linguistiques à Lisbonne, un à Coïmbra et un à Porto ; son personnel comprend en outre dix agents recrutés localement.

Le B.A.L. a réalisé, en 1984, une importante enquête sur la place du français dans l'enseignement portugais qui lui a permis d'ajuster ses interventions. Au cours de sa visite, la délégation de votre Commission a constaté que cet organisme, doté de moyens modernes et d'un budget important, fait preuve d'un grand dynamisme : au cours des dernières années, le nombre des usagers des centres de documentation a pratiquement quintuplé, pour atteindre 1.500 emprunteurs réguliers à Lisbonne, 800 à Porto et 500 à Coïmbra. Dans les années qui viennent, il se propose en particulier de renforcer son action dans le domaine de l'enseignement technique et technico-professionnel et de coopérer à l'introduction des nouvelles technologies de communication et d'enseignement dans le système éducatif portugais.

C) L'enseignement du portugais en France

Les autorités portugaises souhaitent que le maintien d'une place importante pour la langue française dans l'enseignement portugais ait pour contrepartie un effort accru d'enseignement du portugais en France et une meilleure prise en compte de la spécificité portugaise dans l'enseignement scolaire et universitaire.

Une évolution positive a déjà été enregistrée au cours des dernières années : l'enseignement du portugais, qui s'adressait en 1976 à 2.000 élèves, s'adresse aujourd'hui à plus de 15.000 élèves (dont 3.000 par le biais du centre national d'enseignement par correspondance).

En 1986, six postes de portugais ont été ouverts au concours de l'agrégation, et vingt au CAPES ; 236 enseignants "de type lycée" sont en exercice, appuyés par dix assistants portugais. Une section franco-portugaise fonctionne au lycée international de Saint Germain en Laye ; au lycée Montaigne a été ouverte en 1986 une section accordant une place particulière à

l'enseignement de la langue et de la civilisation portugaise, de la classe de sixième aux classes terminales : en fonction des résultats de cette formule, d'autres ouvertures sont envisageables.

Près de 230.000 enfants d'immigrés portugais fréquentent les établissements scolaires français publics et privés. Ils peuvent bénéficier d'un enseignement de mise à niveau en français ainsi que d'enseignements de langue et de culture portugaises organisés conjointement par les deux pays.

Par ailleurs, 30 universités françaises assurent un enseignement de portugais, parmi lesquelles 11 offrent un cursus complet. Une soixantaine d'enseignants spécialisés, assistés par 25 lecteurs (dont 16 portugais) rémunérés par le ministère français et par des lecteurs supplémentaires rémunérés par le ministère portugais, encadrent environ un millier d'étudiants. En 1986, trois formations doctorales d'études portugaises, brésiliennes et d'Afrique lusophone ont été habilitées dans les universités Paris III, Paris IV et Paris VIII.

IV) LES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

A) Les relations culturelles

Le Portugal reste un pays très largement francophone et francophile ; néanmoins, cet attachement à la culture française s'accompagne parfois d'une dénonciation de notre "impérialisme culturel" et de notre attitude "condescendante". De plus, l'image de la culture française est à certains égards défavorable : si la France paraît incarner une forme de culture raffinée, relativement indifférente aux impératifs marchands, et gardant un contenu "libérateur", en même temps, la culture française semble perçue comme tournée vers le passé, incapable de donner des successeurs aux grandes figures de l'après-guerre, et n'occupant plus à l'heure actuelle qu'une place assez secondaire.

Il importe dès lors :

- de ne pas donner prise aux reproches "d'arrogance intellectuelle" et de placer nos interventions sous le signe de l'échange et de la réciprocité,

- de moderniser l'image de la France afin de faire face à l'attrait grandissant du monde anglo-saxon.

Comme nous l'avons vu, le rayonnement de la langue et de la culture françaises subsiste assez largement dans les domaines du livre et de la presse et reste favorisé par le système éducatif portugais ; cependant, ce rayonnement paraît singulièrement faible dans les media audiovisuels, particulièrement la télévision et le cinéma qui privilégient les productions anglo-saxonnes en version originale sous-titrée et soumettent le public le plus large à une intense pression culturelle au bénéfice des stéréotypes américains.

Ainsi, bien que l'industrie cinématographique française soit aujourd'hui la première d'Europe, et bien que le cinéma portugais ait été historiquement très lié au cinéma français, les films français n'ont qu'une place minimale dans la programmation des salles.

Afin d'assurer une présence plus active, la priorité a été donnée à la collaboration avec l'Institut portugais du cinéma pour la réalisation d'oeuvres en coproduction et avec la Cinémathèque portugaise, laquelle a d'excellentes relations avec la Cinémathèque française. Par ailleurs, les services culturels s'efforcent de renforcer la place des films français dans les festivals portugais.

La présence française dans les émissions télévisées portugaises est également restreinte. La bonne volonté des interlocuteurs portugais n'est pas en cause : des relations ont été nouées tant avec la radio-télévision portugaise (RTP) qu'avec la télévision privée du Nord du Portugal actuellement en gestation. Mais nos partenaires disposent de ressources limitées : pour qu'ils fassent plus largement appel à des programmes d'origine française, qui sont actuellement nettement plus chers que leurs concurrents, il serait nécessaire que leur soient proposées des émissions attractives à des prix compétitifs, voire à des conditions exceptionnelles. Or, les services culturels ne disposent d'aucun moyen financier pour agir en ce sens : il s'agit là d'une grave lacune qu'il conviendrait de pallier en priorité.

Faute d'interventions adaptées, la présence française risque de devenir d'autant plus minimale que pour sa deuxième

chaîne, la RTP a choisi de diffuser quotidiennement Europa TV ; or, cette chaîne, particulièrement populaire auprès des jeunes grâce à une émission quotidienne de type "hit-parade", n'accorde pratiquement aucune place à notre culture (les "vidéo clips" français ne figurent eux-mêmes que très rarement dans les programmes musicaux).

Le paysage audiovisuel portugais sera profondément modifié, dans les prochaines années, par la disparition du monopole d'Etat et l'entrée en jeu des nouveaux vecteurs de communication ; il serait hautement souhaitable que cette modification soit l'occasion de relations plus étroites. Compte tenu de l'impact culturel et linguistique particulier que peut avoir une télévision qui diffuse les films étrangers en version originale sous-titrée, l'approvisionnement régulier des media audiovisuels portugais de grande diffusion en productions françaises de qualité doit constituer, à côté du développement des coproductions, un objectif essentiel pour notre action culturelle. Le maintien de notre influence et la modernisation de notre image sont à ce prix.

B) Les relations scientifiques et techniques

1) L'organisation

Un Secrétariat d'Etat à la recherche scientifique a été créé au Portugal en 1985. Il est chargé de définir la politique scientifique, après consultation du Conseil supérieur de la science et de la technologie (dont font partie toutes les institutions de recherche, universitaires ou non). Il est également responsable de la coopération scientifique et technique internationale en accord avec le ministre des Affaires étrangères.

La création de ce département exprime une évolution de la situation du Portugal, dont la communauté scientifique s'est étoffée au cours des dernières années et qui, en raison de son adhésion à la C.E.E., doit se doter d'une politique scientifique et technique permettant son intégration dans le concert européen.

Ainsi, la place de la recherche dans le budget de l'Etat a doublé au cours des dernières années. Le Portugal a adhéré au C.E.R.N. et participe au programme EUREKA ainsi qu'au réseau européen de sismologie.

Ces orientations doivent nous inciter à maintenir et, dans certains domaines, à développer l'effort important de coopération déjà mis en œuvre au cours des dernières années et qui a permis de tisser des liens solides : le CNRS, l'INSERM, l'Institut Pasteur, et les universités ont aujourd'hui des relations satisfaisantes avec leurs interlocuteurs portugais.

Pour que ces relations puissent pleinement porter leurs fruits, il importe, d'une part, que les moyens financiers consacrés à la coopération scientifique et technique soit au moins maintenus en termes réels et qu'ils soient progressivement concentrés dans les secteurs les mieux adaptés à une collaboration bilatérale. Le développement de la concertation avec les autorités portugaises devrait permettre de définir, dans certains domaines, des programmes pluriannuels d'activité engageant les deux pays.

2) Les thèmes

a) Les sciences humaines et sociales

Dans le domaine des sciences humaines et sociales, les relations sont traditionnellement très suivies dans divers secteurs (histoire et archéologie, géographie, économie et gestion). De nouveaux secteurs de coopération sont apparus :

- l'administration publique, en particulier les problèmes de la fonction publique nationale et locale et ceux de la décentralisation (laquelle est prévue par la Constitution portugaise, mais non encore effective) :

- les problèmes des finances publiques et les méthodes de planification ;

- les études de conjoncture et les statistiques ;

- dans le domaine industriel, les problèmes de la normalisation et du contrôle de qualité, ainsi que ceux du développement des PMI.

b) Les disciplines biologiques et médicales

Certaines équipes portugaises sont d'un excellent niveau dans les domaines de la biologie, de la biochimie et des biotechnologies : un important centre de recherche fédérant divers organismes se met en place dans la région de Lisbonne. ce

qui devrait favoriser une coopération plus active dans ces disciplines.

La collaboration dans le secteur de la médecine est déjà fort importante ; les thèmes de l'immunologie et de la génétique, dans lesquels le Portugal compte des chercheurs très réputés, devraient prendre une place accrue dans les prochaines années.

c) L'océanologie

La coopération en matière d'océanologie présente un très grand intérêt pour les deux pays, en raison de l'utilité pour la recherche française (qu'il s'agisse de l'Institut français de recherche sur la mer, de l'Institut français du pétrole, du CNRS, ou des universités) de l'exploration des fonds sous-marins portugais.

Un accord intergouvernemental a été signé dans ce domaine, pour cinq ans, en 1982 ; il est souhaitable qu'il soit reconduit et élargi.

d) L'agronomie et le développement rural

Un important programme est en cours depuis 1982 en matière d'agronomie, de techniques agro-alimentaires et de génie rural. Des actions de développement rural ont été menées dans deux régions et seront prochainement étendues à deux autres. Une coopération entre régions portugaises et régions françaises (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Aquitaine) se met par ailleurs en place.

e) L'énergie et l'industrie

La question d'un recours à l'énergie nucléaire n'est pas tranchée au Portugal. La coopération doit donc se poursuivre dans ce domaine, par un appui à la formation de jeunes chercheurs et un accueil en France de chercheurs confirmés.

Une collaboration plus concrète est à l'oeuvre dans le domaine des énergies renouvelables ; elle pourrait être étendue aux énergies "traditionnelles", notamment le charbon.

La collaboration dans le secteur de la recherche industrielle paraît satisfaisante, en particulier dans les domaines des propriétés des matériaux et de la filière électronique.

CONCLUSION

La délégation de votre Commission a constaté que les relations culturelles, scientifiques et techniques luso-françaises restent très importantes dans bien des domaines et constituent un aspect déterminant des rapports entre les deux pays. La France dispose, pour sa politique de coopération, d'institutions et de services de grande valeur qui doivent conserver le soutien dont ils bénéficient.

Pour conserver ces acquis, et pour maintenir la place de la langue et de la culture françaises dans la vie portugaise, il importe de corriger l'image quelque peu dépassée qui est souvent celle de notre pays.

L'intérêt du Portugal, au moment où il s'intègre à l'ensemble européen, est, à beaucoup d'égards, de s'appuyer prioritairement sur la France et notre pays a de même des intérêts politiques, culturels et économiques certains à ce que l'élargissement de l'Europe soit l'occasion d'un resserrement des liens franco-portugais. Mais il est clair que ce resserrement dépend en partie d'une modernisation de l'image de la France : dans la mesure où le Portugal voit dans son intégration européenne un élément essentiel de son accession à la modernité, il ne continuera à se tourner particulièrement vers la France que si notre pays est saisi comme appartenant pleinement à cette modernité.

A ce titre, deux objectifs paraissent nettement prioritaires :

1) développer fortement notre pénétration dans le paysage audiovisuel, ce qui suppose notamment un effort important pour proposer des productions françaises de qualité à des prix adaptés aux ressources des media portugais ;

2) maintenir à un niveau élevé la coopération scientifique et technique et, autant que possible, la renforcer autour de quelques thèmes bien articulés avec nos objectifs industriels.

A supposer que ces objectifs soient poursuivis avec ténacité, il y a lieu d'envisager avec optimisme l'avenir des relations franco-portugaises en matière culturelle, scientifique et technique.